

**Subvention d'équipement dans le cadre du programme de recherche «Les microsystemes pour le biomédical»**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'Institut des Microtechniques de Franche-Comté, situé à Besançon est une fédération de 7 centres de recherche en microtechnique et nanotechnologie affiliés à l'Université de Franche-Comté, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et à l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSM), avec l'implication de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard (UTBM) en tant qu'organisme de tutelle.

Il lance, en collaboration avec les Centres de Recherche en Biologie et le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, un programme de recherche à finalité appliquée intitulé «Les microsystemes pour le biomédical». Ce projet s'attache à fédérer la recherche en direction d'un marché potentiel énorme dans le domaine des microcapteurs et des microsystemes d'analyse biologique et chimique.

Un budget de 1,4 MF est nécessaire pour le lancement de cette opération. Ces moyens seront investis en achat de matériels tels qu'appareils d'acquisition d'images, tables micrométriques, source laser, appareils de mesures et de contrôle en mécanique, électronique, optique et génie biologique et médical.

Différents partenaires régionaux et nationaux ont été sollicités : Région de Franche-Comté, DRIRE, Agence de Développement Economique du Doubs, CNRS, Ville de Besançon.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet, porteur d'avenir, pour Besançon, il est proposé au Conseil Municipal d'y apporter un soutien financier en versant une subvention d'équipement de 100 000 F.

Cette subvention sera imputée au chapitre 92.23/6572.10000 - subvention d'équipement à des personnes de droit privé, qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre 938 - dépenses imprévues, inscrit au BP 2000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.*